

Envoi : 12/12/2017

Réception par le Préfet : 12/12/2017

Publication : 15/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-11-3-7

Séance du vendredi 8 décembre
2017

VOIE VERTE TRINATIONALE BÂLE - HUNINGUE -WEIL AM RHEIN

**INDEMNITE POUR TRAVAUX DE TERRASSEMENT LIÉS À LA DÉPOLLUTION
DE DEUX POUCHES DE LINDANE**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. STRAUMANN.

EXCUSEE AVEC PROCURATION :

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

ABSENTS :

MM. ADRIAN, DELMOND, MUNCK, SCHELLENBERGER, TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-2-3-1 du 17 mars 2017 relative à la Politique des Routes, des transports, des déplacements, des grands équipements et infrastructures de communications,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- verse, à titre exceptionnel, à STEIH Sarl la somme de 75 000 € maximum, au titre de la participation du Département au coût des travaux de dépollution des poches de lindane, réalisés sur les emprises de la réalisation de la voie verte TRINATIONALE BÂLE - HUNINGUE - WEIL AM RHEIN,
- affecte la somme de 75 000 € pour cette opération sur le millésime 2017 du programme A171 et de préciser que les dépenses seront imputées sur le chapitre 21, fonction 621, nature 2151 du programme A171.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité